

**ARRETE N°2026-282**

**Fixant le tableau annuel d'avancement pour l'année 2026  
cadre d'emploi des Attachés territoriaux  
accès au grade d'Attaché principal**

Le Président de CC du Pays d'Héricourt,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,  
Vu la délibération en date du 11 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2027 arrêtées par l'autorité territoriale en date du 20 juillet 2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2026 est arrêté définitivement comme suit :

| Agent                   | Grade actuel | Grade proposé     | Ordre de priorité | Avis             |
|-------------------------|--------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Mme BOISSON<br>Delphine | attaché      | attaché principal | 1                 | <b>Favorable</b> |

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le Président charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Héricourt, le 06 juillet 2026

Le Président,

Dominique CHAUDEY

